



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 3^{ième} jour du mois de juillet 2023, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents

Messieurs les conseillers:

Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absente :

Sylvie DeBlois

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution - Demande de dérogation lotissement Église.
7. Résolution - Accordant le contrat muret route du Mitan.
8. Résolution - Formant le comité sur la démolition.
9. Divers.
10. Rapport des élus sur les divers comités.
11. Période de questions.
12. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

N° de résolution
23-079

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023.

23-079

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

23-080

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de juin totalisant 148 799.64 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 14 073.98 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION - DEMANDE DE DÉROGATION LOTISSEMENT ÉGLISE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, dans le dossier de la demande de lotissement de l'église (2483, chemin Royal lot 6 185 506).

ATTENDU QUE l'église et son cimetière datent de la Nouvelle-France et bénéficient de ce fait de droits acquis dans la mesure de non-expansion.

ATTENDU QUE selon *la loi sur les compagnies de cimetières*, une Fabrique ne peut céder un cimetière.

ATTENDU QUE la demande consiste à procéder au lotissement du terrain de l'église :

- Réduire la marge de recul avant minimale de 8 mètres à 2 mètres pour tout le mur du côté sud à l'exception du coin sud-ouest qui sera réduite à 1.35 mètre.
- Réduire la marge de recul latérale de 4 mètres à 2 mètres.
- Réduire la marge de recul arrière de 7.6 mètres à 5,77 mètres au point le plus distant et 0.8 mètre au point le plus rapproché.

(Le tout tel que présenté par la firme d'arpenteur Picard & Picard)

23-081

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder la dérogation telle que proposée par le Comité Consultatif d'urbanisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille î.O., Qué.

7. RÉOLUTION - ACCORDANT LE CONTRAT MURET ROUTE DU MITAN.

N° de résolution
ou annotation

23-082

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des renseignements concernant la construction d'un muret dans le cadre des travaux de réfection de la Route du Mitan.

En conséquence sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère),** d'accorder le contrat à Univers Horticulture & Apiculture pour un montant de 19 009.03 \$ (incluant les taxes). Le montant sera affecté aux travaux de la Route du Mitan, subventionné par la TECQ.

8. RESOLUTION - FORMANT LE COMITE SUR LA DEMOLITION.

Attendu que le conseil municipal, a procédé à l'adoption du règlement # 2023-340 Régissant la démolition d'immeubles.

Attendu que l'article 7 du règlement # 2023-340 mentionne que le comité est formé de trois (3) membres du Conseil municipal désigné par résolution de celui-ci pour une durée d'un (1) an et dont le mandat est renouvelable.

23-083

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Richard Therrien, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère),**

Que le comité ait formé des membres suivants :

Jean-Baptiste Alagnoux, Yves Lévesque, Marc-Antoine Turcotte.

9. DIVERS.

10. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

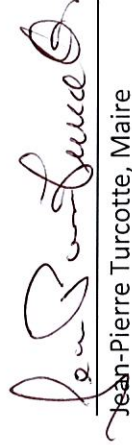
11. PERIODE DE QUESTIONS.

12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

23-084

Sur une proposition de Richard Therrien, **il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 35.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*